Conseil municipal p. 20
Budget Supplémentaire voté

« La Clarisse » p. 06
Réhabiliter le cimetière marin

ONCFS information p. 15
La « naturalisation »

Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

l'écho des caps

Ville de Saint-Pierre
Hebdomadaire municipal gratuit n° 1289 • 13 avril 2012



Club de Patinage sur Glace

« 30 ans déjà ! »

Vie municipale

Déjections canines
Un appel au bon sens p. 03



Saint-Pierre-en-Bessin

Le Maire P-A.CAVEY se félicite de cette initiative p. 04-05



Vie scolaire

CM1 du Feu Rouge
Découverte de l'Écho p.07





AIR FRANCE
Prix 2012
de la vocation scientifique
et technique des filles
Pour chaque lauréate 1000 €
BIOLOGIE
RECHERCHE
SCIENCE
INGÉNIERIE

Déjections canines et autres nuisances

Un appel au bon sens

Crottes de chien au beau milieu des rues et des espaces verts ; chiens en divagation ; sacs-poubelles éventrés ; poubelles débordantes... la Mairie de Saint-Pierre consent pourtant des efforts financiers conséquents pour la propreté de la Ville. Et que dire du travail des cantonniers ? Ils finissent par être découragés. Et on le serait à moins ! Leur travail quotidien est saccagé en l'espace de quelques heures !
Faut-il donc continuer à tabler sur le civisme des gens ? Faut-il donc continuer à sensibiliser sur ces sujets ?
Nous communiquons régulièrement dans notre journal les appels au civisme lancés par la Municipalité de Saint-Pierre. Et, à chaque fois, le constat est affligeant : les actes d'incivilités se multiplient quelques heures à peine après la parution de nos articles. Alors, la Municipalité doit-elle se montrer plus répressive ?

↗ Déjections canines, un problème récurrent

Le Sénateur-Maire a décrété l'obligation de ramasser les déjections canines par arrêté publié le 6 avril dernier. Pourquoi ? Parce que le problème des déjections canines est récurrent et **il est lié strictement au comportement des propriétaires d'animaux**.
Il ne s'agit plus de civisme mais de **bon sens** ! C'est aux propriétaires de prendre quelques bonnes décisions pour que leur chien ou tout autre animal ne soit plus considéré comme un « gêneur » pour les autres !
Être obligé de slalomer entre les crottes de chien met le piéton ou le promeneur franchement de mauvaise humeur. Doit-il pour autant détester « nos amis les bêtes » ? Un seul conseil : pour que votre chien soit accepté de tout le monde, faites en sorte que les rues, les espaces verts... ne deviennent pas des toilettes publiques canines.
Pour éviter cela, une seule solution : ramasser les déjections. Et avec une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier, « l'affaire est dans l'sac » !
La Mairie investit beaucoup aussi dans ce domaine. Elle a acheté un distributeur de sachets réservés à la seule collecte des crottes de chien et plus de 4 000 sacs biodégradables distribués gratuitement. Elle va mettre en place sous peu un nouveau « totem » de distribution. Un coup de pouce des propriétaires d'animaux eux-mêmes permettra d'éviter les nuisances.

↗ Des gestes simples

La Mairie ne peut pas être efficace toute seule. L'objectif « propreté » ne peut pas être atteint sans la mobilisation de TOUS les usagers. Et si les citoyens sont exigeants vis-à-vis de la Municipalité, c'est bien normal, ils ont aussi des devoirs à commencer par être moins négligents et indélicats, voire malveillants. Piqûre de rappel de quelques gestes simples qui contribueront à laisser la ville propre :
• Ne sortez vos sacs-poubelles que très peu de temps avant le passage des éboueurs. Vous éviterez ainsi que vos poubelles ne deviennent la proie facile des chiens en divagation, des chats errants et autres goélands affamés !
• Votre poubelle extérieure, évitez de la remplir jusqu'au débordement.
• Si vous ne disposez pas d'une poubelle extérieure et que vous ne souhaitez pas attendre le passage des éboueurs, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'incinérateur. Il est ouvert : le matin, de 8 h à 11 h 45, du lundi au dimanche ; l'après-midi, de 13 h 30 à 17 h 45, du lundi au samedi.
Tous dépôts effectués en dehors de ces horaires devant le portail, sont passibles d'amendes.
• La collecte des ordures ménagères est effectuée au porte à porte, quatre jours par semaine, sur deux secteurs :
- SECTEUR 1 : les Lundi et Jeudi, dès 8 h en ville, depuis le littoral jusqu'à la rue de l'Espérance ;
- SECTEUR 2 : les Mardi et Vendredi, dès 8 h en ville, depuis la rue de l'Espérance et couvre aussi : la route de Savoyard et de la Bellone, la route du Cap aux Basques et de Ravenel, les lotissements Briand, Bourgeois et Poirier-Boulot, le lotissement du Ranch, le quartier des Graves et les lotissements situés à l'Est de la route de la Pointe Blanche.
• Les encombrants sont enlevés une fois par semaine, le mercredi, sur simple appel téléphonique auprès du secrétariat de la Mairie au 41 10 50.
• La divagation des animaux est interdite sur l'ensemble du territoire de la Commune. Les animaux ne peuvent circuler sur la voie publique que tenus en laisse.
En respectant ces règles simples, vous serez plus respectueux de tous ceux qui travaillent au quotidien pour maintenir un cadre de vie propre et agréable. • J.-L. Mahé

↗ Pour en savoir plus

Arrêté portant réglementation relative aux déjections canines :

Le Sénateur - Maire de Saint-Pierre,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-5,
Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 1311-2,
Vu le Code Pénal et notamment les articles L 131-13 et R 632-1,
Considérant la nécessité d'assurer la salubrité et l'hygiène des dépendances de la voirie publique, des espaces verts, parcs et jardins et des espaces de jeux ouverts aux enfants et d'y interdire les déjections canines ;
Considérant qu'il en va de l'intérêt général de la commune.
Arrête
Article 1er : Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs et les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants, les parcs et jardins, plates-bandes, et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.
Il est donc fait **obligation à toute personne accompagnée d'un animal de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections de leur animal en vue de les déposer dans les poubelles.**

Article 2 : En cas de non respect de l'interdiction édictée à l'article 1, les infractions au présent arrêté sont passibles d'amendes prévues au Code pénal pour les contraventions de deuxième classe.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux habituels d'affichage et le public pourra le consulter en mairie.
Le présent arrêté entrera en vigueur à la date d'acquisition du caractère exécutoire de celui-ci.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

↗ Par Jean-Louis Mahé

RHSP 2012 : « Saint-

« Une initiative qui resserre l

Dans notre dernière édition, nous vous présentions un dossier sur le voilier *« Saint-Pierre-en-Bessin »* qui prendra le départ de la sixième édition de la Route-Halifax-Saint-Pierre le dimanche 8 juillet à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

L'engagement de ce voilier dans cet événement nautique est une initiative de la Municipalité de Saint-Pierre qui a décidé de s'associer avec la Mairie de Port-en-Bessin-Huppain afin de conforter leur jumelage scellé en 1976.
Le voilier skippé par Luc Coquelin embarquera à Halifax un équipage mi-Saint-Pierrais, mi-Portais décidé à en découdre afin de réaliser un podium en temps réel !



↗ **Pierre-Albert CAVEY Maire de Port-en-Bessin- Huppain**

Le Maire de Port-en-Bessin-Huppain, contacté par nos soins, se félicite de cette *« heureuse initiative qui resserre les liens qui unissent les deux Communes ».*
M. Pierre-Albert Cavey s'en explique dans le message qu'il adresse à la population à travers notre journal municipal : *« la Commune de Port-en-Bessin-Huppain est très heureuse d'être associée à la course à la voile qui va se dérouler en juillet prochain entre Saint-Pierre et Halifax.*
Nous sommes contents de pouvoir mettre en avant notre Commune aux côtés de celle de Saint-Pierre, et nous remercions vivement Madame le Sénateur-Maire de nous avoir proposé cette collaboration.
Cet engagement de notre Commune n'est possible qu'en raison de l'aide de la Commune de Saint-Pierre et nous sommes très sensibles à cette attention.
À la demande du directeur de l'École de Voile municipale de Saint-Pierre Emmanuel Chaigne, nous avons choisi trois personnes qui pratiquent la voile sur notre Commune. Il s'agit de Robert Poupon, d'Éric Hugonnet et de Didier Thomine, ces trois "voileux" se réjouissent d'avance de naviguer avec Luc Coquelin et les marins de la Commune de Saint-Pierre.
Deux élus de Port-en-Bessin-Huppain viendront pour l'arrivée de la course et les fêtes qui suivront. Je suis dans l'impossibilité de me rendre sur place à cette période, car je ne peux trouver un remplaçant pour mon cabinet médical en juillet.
Toutefois, je serai de tout cœur avec nos marins, avec tout l'équipage et avec les élus de nos deux villes.
Un grand merci à la Commune de Saint-Pierre pour avoir pris cette excellente initiative, qui resserre les liens qui nous unissent.
Bon vent à tous ! ».

↗ Un marin généreux et un compétiteur féroce



C'est Luc Coquelin, un marin confirmé, un redoutable compétiteur en course, qui dirigera l'équipage du *« Saint-Pierre-en-Bessin ».* Son bateau, affrété pour l'occasion, portera fièrement les couleurs des deux villes engagées dans la compétition : Saint-Pierre et Port-en-Bessin-Huppain.
Luc Coquelin qui a fondé une école de navigation en Guadeloupe connaît bien nos eaux. Pour la sixième édition de la Route Halifax-Saint-Pierre, sa motivation est grande : *« avec ce bateau, nous sommes venus plusieurs fois en école de croisière à Saint-Pierre, ce petit coin de France qui reste mythique pour nous Bretons qui vivons en Guadeloupe, autre département d'outre-mer. Nous avons participé deux fois à la Transat Québec-Saint-Malo.*

t-Pierre-en-Bessin »

e les liens qui nous unissent »



Pour la Route du Rhum 2010, Luc Coquelin à couru pour l'Association « Pour le rire médecin »

Le parcours nous impose de naviguer dans la Passe à Henry sans faire escale à Saint-Pierre... Cela a été, à chaque fois, une grande frustration pour nous.

Lors de la Transat Saguenay-Saint-Pierre-Vendée, nous avons reçu un accueil très chaleureux à Saint-Pierre et chaque équipage a été reçu merveilleusement par des familles Saint-Pierraises.

Alors, lorsque la Mairie de Saint-Pierre nous a parlé de ce projet de participer à la RHSP, c'est avec un immense plaisir que nous avons accepté.

En effet, notre motivation est grande pour notre première participation à cette course : à la fois pour ce nouveau défi en compétition et pour le plaisir d'embarquer des Saint-Pierrais sur un parcours qui les ramènera "à la maison" ! ».

Luc Coquelin nous a également communiqué quelques caractéristiques du bateau :

« nom officiel : TOP 50 ; numéro de voile : 97 ; gréement : Ketch ; longueur : 15,24 m ; largeur : 3,60 m ; tirant d'eau : 4,00 m ; taille du grand mât : 19 m ; déplacement : 6,5 t ; structure : bois stratifié ; voilure au près : 170 m² ; voilure au portant : 300m² ; architectes : Mortain – Mavrikios ; chan—tier : Multicap Caraïbes ; date de mise à l'eau : 1997.

Passionné par la mer depuis son enfance, Luc Coquelin est un compétiteur chevronné qui affiche un palmarès brillant à la barre du Top 50 :

• **2010** : 2e de la Route du Rhum.
• **2006** : Vainqueur de la Dinartica ; 3e de la Route du Rhum.
• **2005** : Vainqueur du Tour de Guadeloupe ; participation au Fasnet ; 4e de la Transat Jacques Vabre.
• **2004** : 1er de l'A.R.C. Transat Canaries Sainte-Lucie ; 1er de la Québec-Saint-Malo.
• **2003** : 2e de la Saguenay Saint-Pierre-Vendée.
• **2002** : 2e de la Route du Rhum.
• **2001** : 1er de la TransCaraïbes des Passionnés.
• **2000** : 1er de la TransCaraïbes des Passionnés ; 1er A.R.C. Transat Canaries Sainte-Lucie ; 4e de la Québec-Saint-Malo.
• **1999** : 1er de la TransCaraïbes des Passionnés.
• **1998** : 2e de la Route du Rhum.
• **1997** : 1er de la Transat des Alizés.

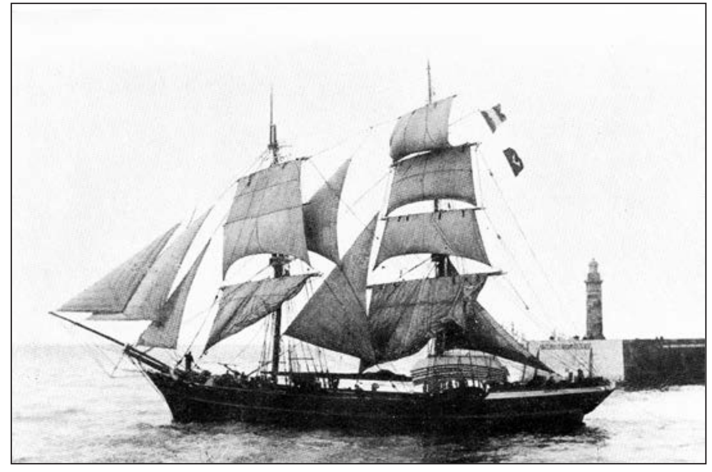
Le palmarès est éloquent ; nous comprenons mieux la motivation de Luc Coquelin pour la prochaine RHSP. C'est un défi de plus pour celui que tout le monde considère, dans le monde de la voile, comme un adversaire féroce. •



Il y a 165 ans, le naufrage de « La Clarisse »

Réhabiliter le cimetière marin, un devoir de mémoire

Anse à Tavet appelée désormais Anse à l'Allumette.



Brick identique à « La Clarisse »



Anse à l'Allumette (mars 2012)

Notre journal tient cette semaine à souligner un anniversaire un peu oublié ! Il est lié à l'histoire de la grande pêche sur le Grand Banc de Terre-Neuve et de ces valeureux Terre-Neuvas qui partaient de chez eux pour de longues campagnes de pêche souvent, hélas, au péril de leur vie ! C'est le cas des marins du navire « La Clarisse ». Ce brick de 105 tonneaux de Granville fit naufrage il y a 165 ans, le 9 avril 1847, avec à son bord 77 marins officiellement enrôlés et 7 jeunes enfants Bretons embarqués clandestinement.

Par une nuit de tempête et de poudrin très intense, le navire s'échoua sur les rochers de la Pointe à Bertrand du côté de l'Anse dite à Philibert. Andrée Lebailly dans son livre « Histoire de l'Archipel et de sa population » mentionne ce triste évènement.

Seules 21 personnes dont le Capitaine du navire Jean-Baptiste Hélye eurent la vie sauve. 63 jeunes gens dont une majorité de petits graviers se noyèrent. Ils furent inhumés dans l'Anse à Tavet, aujourd'hui appelé l'Anse à l'Allumette.

À partir de documents fournis par M. Élie Claireaux, et afin de signaler le lieu où se déroula cet événement tragique et pour que « ce cimetière marin » ne tombe pas à nouveau dans l'oubli, la Mairie de Saint-Pierre envisage d'y installer une plaque commémorative.

• J.-L.Mahé

« Forum de lecture »

Des CM1 à la découverte de l'Écho…





© V. S-P/J.-C. LE.

L'Éducation nationale organise dans l'Archipel au mois de mai prochain, sous la houlette de l'Inspecteur M. Olivier Burger et en partenariat avec l'Agence de Bassin Seine-Normandie, un Forum de Lecture sur le thème de l'eau. Huit écoles publiques et privées de l'Archipel y sont associées, chacune ayant préalablement choisi une photo liée au thème choisi. L'ensemble des clichés recueillis constitue en tout ou partie la base de travail ayant pour objectif de réaliser des productions d'écrits sous toutes les formes.
Dans ce cadre, la classe de CM1 de Mme Émilie Detcheverry (Feu Rouge), après avoir visité la station de traitement des eaux de Saint-Pierre, a décidé de rédiger un journal consacré à aux enseignements de cette sortie pédagogique. Les élèves ont d'ores et déjà écrit des articles, mais ont souhaité, à travers ce parcours, visiter l'Écho des Caps, mercredi 4 avril, avant de procéder aux étapes ultérieures.
C'est ainsi que M. Didier Gil et son équipe ont chaleureusement accueilli ces quinze élèves âgés de neuf ou dix ans. Après un petit test de vocabulaire sur le jargon journalistique, Didier a expliqué très clairement les différentes étapes de fabrication d'un journal hebdomadaire. Ensuite, il a procédé à la visite des locaux et à la découverte de machines bruyantes mais impressionnantes !
De la rédaction des articles au pliage des journaux, en passant par la mise en page ou la quadrichromie, les élèves en savent beaucoup plus et peuvent dès à présent avancer dans leur projet ! • L'école du Feu Rouge

NB : À savoir que dans le programme d'Histoire de CM1, les élèves sont amenés à découvrir l'invention de l'imprimerie ! Quelle chance de pouvoir comparer !



avis

* **EXTRAIT DE JUGEMENT**
DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- DATE : 14 mars 2012
- **JUGEMENT :** constatant l'impécuniosité de la procédure de liquidation judiciaire prononcée le 6 février 2008 par jugement du Tribunal de Première Instance de Saint-Pierre-et-Miquelon au bénéfice du Cabinet Couanne et prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
- **DÉNOMINATION :** Société à responsabilité limitée Cabinet Couanne
- **FORME JURIDIQUE :** Société à responsabilité limitée
- **RCS :** Saint-Pierre et Miquelon
- **CRÉATION :** 1982
- **N° SIREN :** 378 704 027
- **N° SIRET :** 378 704 027 00010
- **ACTIVITÉ EXERCÉE :** Exécution de tous travaux se rapportant à la comptabilité des entreprises en conformité avec les lois et règlements en vigueur ; l'analyse et le contrôle des entreprises ainsi que l'assistance juridique, sociale ou fiscale sollicitée par la clientèle
- **ADRESSE :** 2 bis rue Louis Pasteur – B.P 4261 – à Saint-Pierre (97500 Saint-Pierre-et-Miquelon)

- LIQUIDATEUR JUDICIAIRE :
EMJ - Mandataires Judiciaires
B.P. 78308 - 2 Place de la Liberté
29200 Brest

Pour extrait conforme le 22 mars 2012,
Le greffier

avis

* **EXTRAIT DE JUGEMENT**
DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- DATE : 14 mars 2012
- **JUGEMENT :** constatant l'impécuniosité de la procédure de liquidation judiciaire prononcée le 10 janvier 2007 par jugement du Tribunal de Première Instance de Saint-Pierre-et-Miquelon au bénéfice de l'Epicerie Richerie tenue par Monsieur Hubert Lucas et prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
- **DÉNOMINATION :** Hubert Lucas à l'enseigne Épicerie Richerie
- **FORME JURIDIQUE :** Personne physique commerçant
- **RCS :** Saint-Pierre et Miquelon
- **N° SIREN :** 398 337 469
- **N° SIRET :** 398 337 469 00017
- **ACTIVITÉ EXERCÉE :** Vente de produits alimentaires
- **ADRESSE :** 4 rue Richerie à Saint-Pierre (97500 Saint-Pierre-et-Miquelon)

- LIQUIDATEUR JUDICIAIRE :
S.C.P. Bécheret-Thierry-Sénéchal-Gorrias
Prise en la personne de Maître Stéphane Gorrias
Mandataires judiciaires associés
1 Place Boieldieu
75002 Paris

Pour extrait conforme le 22 mars 2012,
Le greffier

Par Didier Gil

Le CPG de Saint-Pierre
« 30 ans Déjà ! »

Vendredi dernier, le Club de Patinage sur Glace (CPG) a présenté son gala très justement intitulé « 30 ans déjà ! », puisque, c'est vrai, tout avait commencé en 1982 à l'ancienne patinoire...



Pour célébrer cet événement dans la vie associative et sportive locale, dont vous découvrirez les images dans les pages suivantes, nous avons choisi de dresser ici les bases d'un aperçu historique, non exhaustif puisque puisé dans les archives de notre journal.
Nous l'avons déjà écrit la semaine dernière, tout a commencé à l'ancienne patinoire en 1982 grâce à la passion de deux femmes, Mesdames Marie Lechevallier et Pascale Ozon. Depuis, la discipline a bien évolué, les spectacles locaux ou d'invités se sont multipliés, les compétitions sur le continent canadien largement développées et très souvent couronnées de succès.

Nous retraçons ici quelques moments importants de l'histoire de ce Club de Patinage sur Glace.

• **1984 –** Le spectacle de fin de saison est d'abord évoqué dans les *« P'tites annonces »*. Notre journal en reparle dans l'édition suivante dans *« La semaine sportive »*, avec rappel de la création du club en décembre 1981. Trois solistes sont récompensées par M. Georges Ozon, au nom de la Ligue des Sport de Glace : Véronique Dearburn, la première à avoir réussi un axel, Evelyne Mahé et Mylène Bourroult.

• **1985 –** Le gala est annoncé fin avril avec pour thème les *« Saisons »*.

• **1986 -** Le spectacle aura pour thème les *« Continents »*, il est annoncé dans les *« Échos de l'Écho »* pour fin avril. Il est toujours chorégraphié par Pascale Ozon et présenté par Roselle Bily et Frédéric Beaumont. On y relève les débuts en solo de Patricia Cloony, et un nouveau solo de Mylène Bourroult.

• **1987 -** Année d'un grand gala avec, pour la première fois à Saint-Pierre, 10 patineurs venus du Québec pour deux représentations les 28 et 29 mars. Pour la plupart juniors ou espoirs, ils sont tous classés au Canada et la délégation est composée de trois filles, trois garçons, un couple de patinage et un couple de danse sur glace.
Ce même article annonce le gala du CPG pour fin avril, son thème étant *« Cendrillon »*, mais on n'en trouve aucune trace par la suite. Il faut se souvenir que durant ces semaines-là, toute l'actualité est d'abord focalisée sur la transat • Lorient Saint-Pierre et Miquelon • Lorient , organisée par Le Point, Europe 1 et le groupe CIBLE, puis sur la visite du Président de la République François Mitterrand.

• **1988 -** Le CPG organise cinq jours de stage intensif, du 27 au 31 mars, dirigé par Sylvie Belleau entraîneur à Montréal. Le gala du CPG est annoncé pour les 23 et 24 avril.
Le CPG présente *« Casse-Noisette »*, un gala malheureusement privé de ses invités patineurs canadiens à la dernière minute pour cause de mauvais climat ambiant : guerre de la morue, expédition Croix de Lorraine...

• **1989 -** Nos *« brèves sportives »* annoncent le gala du 5 mai consacré au *« Bicentenaire de la Révolution »* avec 75 patineurs réunis sur la glace. Il fera l'objet de la première page de l'Écho et de deux pages intérieures saluant le *« coup d'envoi parfaitement réussi »* des manifestations du Bicentenaire par le CPG, présidé à l'époque par Jean-François Ozon.
L'entraîneur Véronique Dearburn vient d'être élue *« meilleure sportive de l'année »* sur Radio Atlantique, Patricia Drake, Patricia Cloony et Vicky Rode assument les numéros en solo, et la révélation de la soirée est une jeune patineuse de 9 ans : Karine Guibert.

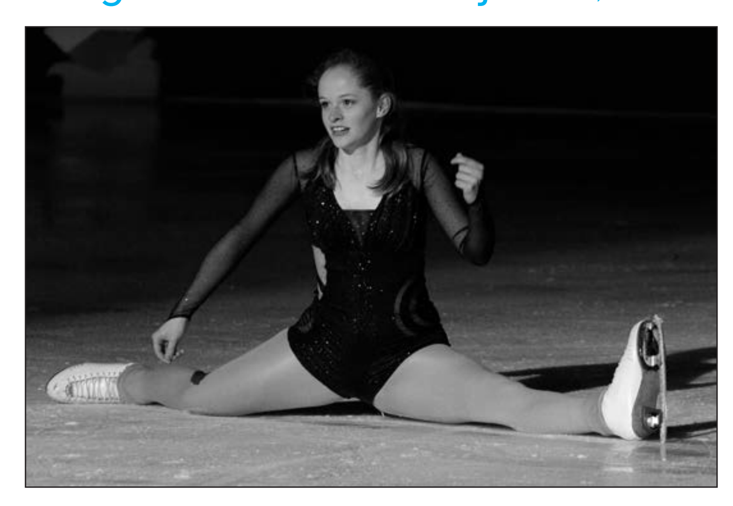
• **1990 -** À l'issue des Championnats du Monde organisés à Halifax, et répondant à une invitation lancée par Claude Siegfriedt, directeur de la patinoire et Président de la Ligue des Sports de Glace, une délégation de l'Équipe de France vient donner un gala à Saint-Pierre. Elle est conduite par M. Daniel Barthélémy, directeur Technique National Adjoint. À l'affiche : Surya Bonali, Philippe Candeloro et le couple formé par Christelle Gauthier et Albéric D'Allongeville.
Le CPG présente ensuite le gala *« Balade en Europe »* le 28 avril sur fond de drapeaux de l'Europe des douze encadrant une carte de la communauté dessinée par Patrick Baslé.

• **1991 –** Pas moins de 1 200 spectateurs viennent applaudir le gala 1991 du CPG, rehaussé de la présence de Thierry Masson, directeur administratif de la Fédération Française des Sports de Glace, et de Mme Odile Guedj, Présidente de la Commission des Galas, Vice-présidente du Comité National de Patinage Artistique et Juge international. Ces dirigeants sont venus accompagnés de patineurs, Cécile Tribolet et Nico-

Suite en page 12

Club de Patinage sur Glace

Le gala « 30 ans déjà ! », vendredi 6 avril à la patinoire.





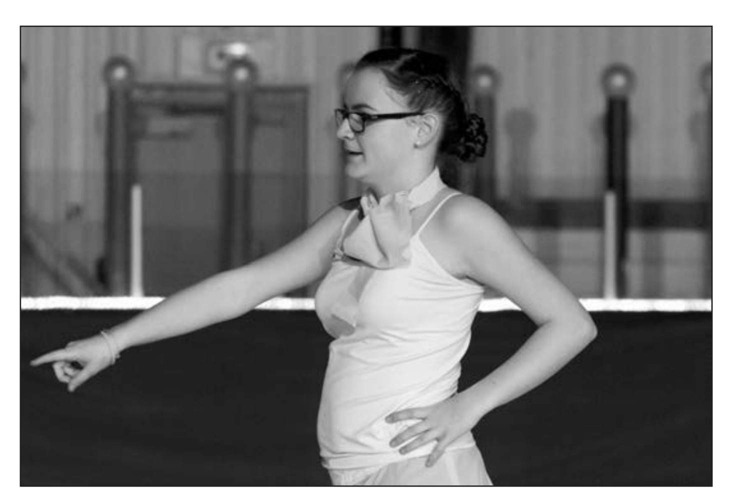








© J.-C. L'Espagnol / V. S-P









Le Club de Patinage sur Glace de Saint-Pierre
présente
le samedi 9 à 21h00 et le dimanche 10 à 14h00
Grand Gala Annuel de Patinage Artistique
Les années...
Disco
Jean-François Hébert
Annie Bazinet
Avec la participation exceptionnelle de membres de l'Equipe nationale du Canada
Marie-France Dubreuil et Patrice Lauzon





spectacle

C'est devant un public nombreux qu'a eu lieu, le vendredi 21 avril, le traditionnel gala de fin de saison du Club de Patinage sur Glace, chorégraphié par Véronique De Arburn, et présenté pour la première fois en solo par Yvon Cambray qui, l'an passé, s'est vu confier le relais, sur la glace, par Didier Gil. Cette fois encore, Patrick Guillaume et Enrique Perez s'étaient chargés de l'immense panneau du décor.

A la patinoire de St-Pierre, vendredi dernier...

le gala du C.P.G

« Cent ans de souvenirs »

Texte Stéphane Bonnieul
Photos Studio Briand & Fils

Préparé en deux mois, le spectacle rendait hommage au siècle écoulé sous le titre « Cent ans de souvenirs », à travers des évocations réparties en dix décennies et illustrées par des diapositives relatant quelques grands événements de 1900 à nos jours (images confiées au Président de la Ligue des Sports de Glace, Patrick Boez). Parmi les sujets ainsi évoqués, on aura distingué, entre autres, le naufrage du Titanic, la mort de l'idole des jeunes James Dean, l'assassinat de JFK, la disparition tragique de Lady Diana et, bien évidemment, la consécration des Bleus, vainqueurs de la Coupe du Monde de football. Tout au long de la soirée, nous avons notamment vibré sur des airs d'Edith Piaf, d'Elvis Presley, d'Ike et Tina Turner, de Michel Fugain, tous servant de trame musicale à ce voyage dans le temps.
De nombreux patineurs (plus d'une centaine au total), de tous âges et de tous niveaux, se sont succédés sur la glace, nous offrant de belles performances, pleines d'énergie. Plusieurs de ces moments resteront ancrés dans nos mémoires - et certainement dans les leurs aussi - comme ce numéro présenté et chorégraphié par la section « Juvéniles 1 », patinant sur « Do wah diddy diddy », la musique du succès cinématographique américain « Pretty woman ». Anne-Laure Delamaire, cette année encore, a offert au public une prestation magistrale sur la fameuse musique d'Elton John présentée en hommage à la Princesse de Galles. Son numéro à peine terminé, la jeune patineuse a prouvé son talent en exécutant un autre saut - et sans musique - à la demande de l'animateur. Le public n'a pas boudé son plaisir non plus en accueillant sur la glace le tout jeune couple formé par Elodie Cambray et Raphaël Llorca, dansant sur la chanson de Diane Tell, « La légende de Jimmy ». Même si le public a parfois semblé perdre un peu d'intérêt lors de la narration et de la projection des diapositives évoquant les événements, malgré aussi quelques légers problèmes techniques (au niveau du micro), ce gala fut, comme chaque année, une belle réussite. Et les spectateurs ne s'y sont pas trompés, couvrant les jeunes patineurs de fleurs grandement méritées et les applaudissant comme il se doit. »

las Petorin, et du couple Dominique Yvon et Frédéric Palluel.

• **1992 -** Pour la première fois de son histoire, le CPG délègue 8 jeunes patineuses à la compétition organisée dans le cadre du *« Festival du Carnaval de Mount Pearl »*, j'étais du voyage, où 150 patineurs sont inscrits. Elles créent la surprise, même auprès des juges, et ramènent les cinq premières médailles en compétition. Elles sont celles de : Christine Detcheverry (or) ; Karine Guibert (argent) ; Patricia Drake (bronze) en catégorie *« Élémentaire »*, donc tout le podium ; Brigitte Detcheverry (argent) en *« Juvénile »* et Patricia Cloony (or) en *« Senior Bronze »*.
Les trois autres patineuses obtiennent les places d'honneur : Patricia Cox (4e) ; Sophie Franché (5e) et Rachel Detcheverry (6e) en *« Juvénile »*. Un succès tel que Mme Joyce Grim, Directrice des juges à Terre-Neuve, annonce sa prochaine visite à Saint-Pierre.
Arrive ensuite le gala *« Disney sur glace »*, annoncé pour le 2 mai, avec la participation exceptionnelle de Philippe Candeloro, de nouveau invité par Claude Siegfriedt, après son premier passage en 1990. Toujours membre de l'Équipe de France, il s'est pris d'amitié avec le Club de Saint-Pierre, désormais présidé par Mme Anne-Marie Cloony.
Un petit exploit de programmation puisque Philippe Candeloro était en gala à Toulouse le 30 avril au soir. Il a pris l'avion dès le lendemain pour rejoindre Saint-Pierre via Terre-Neuve.
L'occasion aussi d'évoquer le passage très officiel, du 10 au 13 avril, de Mme Joyce Grim, Directrice des juges à Terre-Neuve, chargée de la formation des juges de championnat. Elle s'est livrée à une véritable revue des troupes.
Et c'est un succès total pour « Disney sur glace » les 2 et 3 mai. La Présidente et les membres du Comité publient des remerciements publics, précisant : *« le nombre des entrées, à lui seul, doit être la meilleure des reconnaissances pour chacun des intervenants »*. Bien entendu, Philippe Candeloro y a pris une large part, offrant un véritable show aux spectateurs auxquels il offre tous ses numéros de compétition ou de gala.

• **1993 -** Avec la première page de l'Écho comme support, le CPG annonce *« Mélodies 60 »*, son gala de fin de saison, pour le samedi 24 avril, dans un décor de Jean-Jacques Oliviéro.
Double mission pour le CPG qui doit désormais préparer les programmes de compétition et le gala. Une mission parfaitement remplie pour cette année 1993, plus de 700 personnes viennent applaudir *« Mélodies 60 »*, dont on retiendra l'apparition du premier couple, Mélanie Arrossaména et Sébastien Gordy, qui dansent sur *« Only you »*.

• **1994 -** Le CPG annonce *« Aladdin »*, son gala de fin de saison, pour le samedi 30 avril, dans un décor de Patrick Guillaume et Daniel Dearburn. Malheureusement l'Écho, victime d'une panne importante, ne paraîtra plus jusqu'au 20 mai suivant. On ne relève donc aucun compte-rendu de ce spectacle.

• **1995 -** En pleine campagne des présidentielles et des analyses qui suivront, le CPG annonce en première page de l'Écho *« Destination Soleil »*, son gala de fin de saison, pour le samedi 29 avril, dans un décor de Patrick Guillaume et Daniel Dearburn. Cette année–là encore, on ne relève aucun autre commentaire sur ce spectacle.

• **1996 -** En page intérieure de l'Écho, le CPG annonce pour le samedi 13 avril *« Il était une fois dans l'Ouest »*, son gala de l'année, dans un décor de Patrick Guillaume, assisté de Daniel Dearburn et Enrique Perez.
« Il était une fois dans l'Ouest » est à nouveau un succès pour le CPG et le commentateur du journal de rendre hommage *« au travail de Patrick Guillaume, des autres papas et amis qui l'ont assisté pendant des soirées entières, aux dames du Comité dont la responsable "carapace" est heureusement imperméable, à la passion de Véronique, la chorégraphe, au dévouement des plus grandes, les entraîneurs amateurs, enfin aux petites mains gelées des débutantes étonnées et effrayées de découvrir la clameur du public qui les applaudissait... la seule véritable récompense de l'année ! »*.

• **1997 -** Les 4 et 5 avril, le CPG, désormais présidé par Mme Marie-Annick Guibert, organise avec succès le premier *« Challenge Artistique de Saint-Pierre »*, pour le plus grand bonheur des patineurs qui, pour une fois, vont être en compétition chez eux, mais aussi pour celui des parents qui vont pouvoir regarder évoluer leurs enfants dans ce cadre compétitif. Six villes de Terre-Neuve ont envoyé une délégation : Bay Roberts, Gander, Marystown, Mount Pearl, Springdale et Wesleyville. Le succès est tel que Mme Barbara Predham – 30 ans d'expérience, ancienne déléguée de Terre-Neuve à l'échelon national canadien – déclare : *« s'ils continuent comme ça, ils vont nous montrer comment organiser une telle compétition »*.
Les photos de tous les podiums sont publiées dans l'Écho, et les partenaires du Challenge ont aussi remis leurs récompenses : l'agence PFA, le trophée de la *Meilleure expression artistique* à la Terre-Neuvienne Melissa Brockerville du club Ice

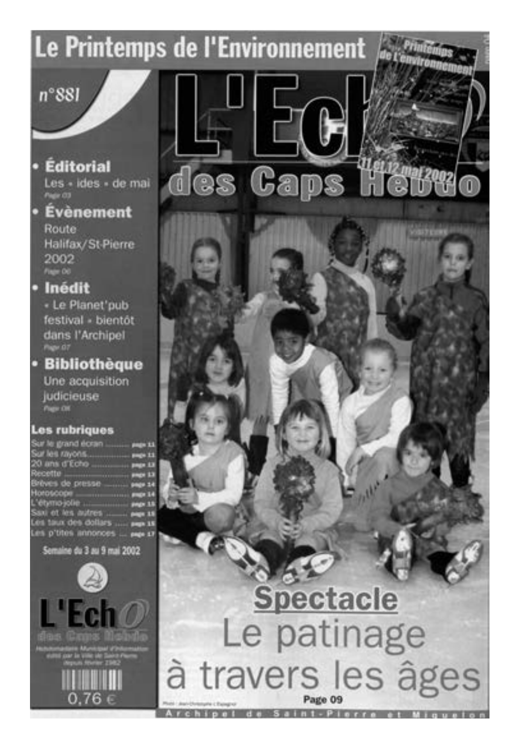
Crystal ; et Air Saint-Pierre, le trophée du *Meilleur club* au CPG de Saint-Pierre. En effet, ce dernier totalise sur les 16 podiums : 10 médailles d'or, 10 d'argent et 8 de bronze.

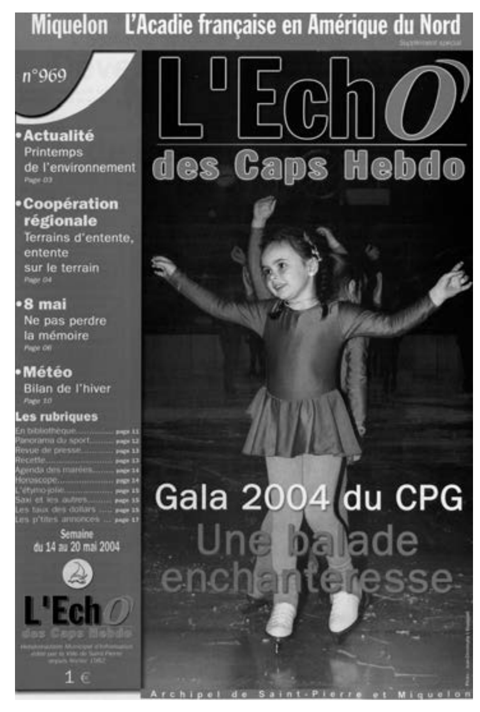
• **1998 -** Le samedi 4 avril, le CPG reçoit Mme Leah Barclay, juge officiel de l'Association Canadienne de Patinage Artistique, venue faire passer des tests de grades aux patineurs locaux susceptibles de participer aux compétition régionales et provinciales la saison suivante. Sur les 27 candidats, 18 réussissent leurs tests : 5 en *« Préliminaire »*, 12 en *« Junior Bronze »* et 1 en *« Senior Bronze »*.
Le lendemain dimanche, le CPG organise un championnat local réservé aux plus jeunes et tous les résultats sont publiés dans l'Écho.
Le samedi 9 et le dimanche 10 mai, le CPG présente son gala *« Les années disco »* avec des chorégraphies de Véronique Dearburn et Patricia Cloony, dans un décor de Patrick Guillaume et Daniel Dearburn.
Deux spectacles organisés avec la participation exceptionnelle de membres de l'équipe nationale du Canada : Annie Bazinet, 4e des championnats nationaux 98, Jean-François Hébert, 1er des championnats provinciaux, le couple de danse Marie-France Dubreuil et Patrice Lauzon, 4e des championnats nationaux 98. C'est le dernier gala que j'ai officiellement l'honneur de présenter.

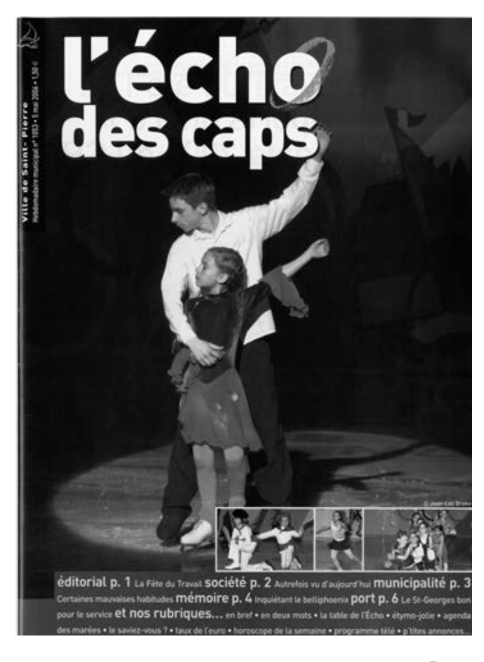
• **1999 -** Cette année-là, le CPG, présidé par Mme Ursula Farvacque, commence par organiser, le 21 mars, un championnat local réservé aux grades *« Débutants »* et *« Novices 3 »*, sous l'œil attentif de Mme Martine Lafit, Conseiller Technique Régional (Rhône-Alpes, Provence, Côte d'Azur) auprès de la Fédération Française des Sports de Glaces. Au total, 42 patineurs sont en compétition et tous les podiums sont publiés dans l'Écho. Par la même occasion, le CPG annonce le programme de son second *« Challenge Artistique de Saint-Pierre »*, réorganisé les 2 et 3 avril à la demande générale des clubs visiteurs après le succès de celui de 1997.
Les 2 et 3 avril, le CPG organise comme prévu ce second *« Challenge Artistique de Saint-Pierre »*, en présence de juges canadiens qui se sont déplacés nombreux. Six clubs de l'île voisine y participent : le Figure Skating Club de St-John's, le Figure Skating Club de Mount Pearl, le Chrystal Gliders de Weslayville , le Ice Crystal de Marystown, le Parc Figure Skating Club de Placentia et le Frosty Figures de Center Ville. Des compétitions réparties sur deux jours et auxquelles participent 60 patineurs du CPG qui en sera le grand triomphateur (trophée RFO) au nombre de médailles remportées, remises en présence de MM. Stéphane Lenormand (Conseil Général), Frédéric Beaumont (Mairie) et Alain Cotta (Jeunesse et Sports). Mme Nathalie Paturel, au nom de l'agence PFA, a récompensé une jeune Terre-Neuvienne, Melanie Senior, au titre de *« Meilleure expression artistique »*.
Deux semaines plus tard, et comme ça avait été le cas en 1997, l'Écho publie l'ensemble des résultats et les photos de tous les podiums, profitant de l'occasion pour annoncer le gala *« La dernière séance »* pour le 8 mai suivant.
L'affiche du gala *« La dernière séance »* paraît en pages centrales de l'Écho. Les chorégraphies sont de Véronique Dearburn, Patricia Cloony et Guylaine Heudes, dans un décor de Patrick Guillaume et Enrique Perez. Des félicitations de M. Roger Beille paraissent deux semaines plus tard avec une photo dans *Le courrier des lecteurs*. C'est aussi lors de ce spectacle, que l'auteur de cet article a passé sur la glace le relais de présentateur à son successeur désigné Yvon Cambray à travers une présentation à deux voix.

• **2000 -** Le CPG annonce son gala *« Cent ans de souvenirs »* pour le 21 avril. Les chorégraphies sont de Véronique Dearburn, dans un décor de Patrick Guillaume et Enrique Perez.
« Cent ans de souvenirs » évoque des événements importants des dernières décennies depuis 1900, comme le naufrage du Titanic, la mort de James Dean, l'assassinat du Président Kennedy, la disparition de Lady Di, la victoire des bleus en coupe du monde de football... etc. Le tout illustré par des diapositives mises en forme par Patrick Boez, et sur des airs d'Édith Piaf, d'Elvis Presley, d'Ike et Tina Turner ou encore de Michel Fugain. Et le public a eu le plaisir d'accueillir sur la glace un tout nouveau jeune couple, Élodie Cambray et Raphaël Llorca, dansant sur la chanson de Diane Tell, *« La légende de Jimmy »*. C'est le premier spectacle animé en solo par Yvon Cambray. Annonce a été faite également que désormais les galas auraient lieu tous les deux ans.

• **2002 -** *« Une ambassade sportive »*, une première. Sous ce titre, Georges Poulet explique que, du 23 février au 2 mars, l'Archipel a été invité comme *« représentant de la France »* aux *« Jeux d'Hiver de Gander »*, à Terre-Neuve, où l'attendaient les délégations des huit régions terre-neuviennes. L'Écho rappelle à l'occasion que si c'était bien une première pour les *« Jeux d'Hiver »*, cela avait déjà eu lieu pour les *« Jeux d'Été »*, du 19 au 26 août 2000, à Mount Pearl.
Au total, 20 joueurs du Hockey Mineur étaient du voyage, accompagnés par 6 patineuses du CPG, 4 filles et 4 garçons (2


Le Printemps de l'Environnement
n°881
L'Écho des Caps Hebdo
• Éditorial
Les « ides » de mai
• Événement
Route Halifax/St-Pierre 2002
• Inédit
« Le Planet'pub festival » bientôt dans l'Archipel
• Bibliothèque
Une acquisition judicieuse
Les rubriques
Semaine du 3 au 9 mai 2002
0,76 €
Spectacle
Le patinage à travers les âges
Page 09
Archipel de Saint-Pierre et Miquelon


Miquelon L'Acadie française en Amérique du Nord
n°969
L'Écho des Caps Hebdo
• Actualité
Printemps de l'environnement
• Coopération régionale
Terrains d'entente, entente sur le terrain
• 8 mai
Ne pas perdre la mémoire
• Météo
Bilan de l'hiver
Les rubriques
Semaine du 14 au 20 mai 2004
1 €
Gala 2004 du CPG
Une balade enchanteresse
Archipel de Saint-Pierre et Miquelon



Club de Patinage sur Glace
« 30 ans déjà ! »

équipes) du Curling Club de Saint-Pierre. Les hockeyeurs ont terminé à la 4e place (sur 9 donc) et les patineuses à la 5e. La délégation de l'Archipel, outre les entraîneurs et dirigeants, était conduite par le Préfet Jean-François Tallec, et par Mme Corinne Guibert, Vice-présidente du Conseil Général. Elle a été reçue sur place en présence du Premier ministre de Terre-Neuve, M. Grimes, et du Lieutenant-Gouverneur, M. House.
Dans ce même numéro, l'Écho donne également les résultats de la compétition interne au CPG, organisée le 10 mars pour les 5 à 13 ans. Tous les podiums sont cités (avec un erratum rectificatif dans le numéro suivant).
À l'occasion de ses 20 ans, le CPG annonce son gala *« Le patinage à travers les âges »* pour les vendredi 3 et samedi 4 mai. Les chorégraphies sont de Véronique Dearburn, dans des décors conçus par Patrick Guillaume et les agents de l'Atelier Bois de la Mairie de Saint-Pierre.
Une centaine de patineurs de 5 à 18 ans y participent, rejoints sur la glace par trois invités d'honneur : le Français Thierry Cerez, 4e au Championnat de France 2002, et le couple Canadien Kaitlin Greening et Ryan Sutherland, juniors médaillés d'argent au Championnat national Canadien de janvier 2002.
Des photos du gala sont publiées en 4e de couverture du numéro suivant de l'Écho.

• **2003 -** L'Écho relève dans ses brèves la belle performance, le 15 février, des deux groupes de *« Patinage synchronisé »*, les *Éclairs* et les *Étincelles*, respectivement classés deuxième (médaille d'argent) et quatrième au Championnat Provincial de Terre-Neuve, se qualifiant pour le Championnat National Canadien en mars.
Rachel Girardin, sacrée Championne de Terre-Neuve-et-Labrador. Après une première place déjà obtenue en janvier précédent au Championnat régional, elle obtient la médaille d'or et une mention très bien au Championnat provincial de Clarenville en *Junior B*.
C'est un vrai succès pour le CPG puisque trois autres jeunes filles sont médaillées dans cette compétition : l'argent pour Soraya Lafargue (Junior A), l'argent aussi pour Marine Garnier (Junior C) et le bronze pour Flavie Bry (Préliminaire).
Le dimanche 23 mars, le CPG organise la septième édition de son championnat interne au club. Au total, 64 patineurs, dont 4 garçons, y participent, récoltant 12 médailles d'or, 11 d'argent et 11 de bronze.
Et dans ce même numéro, en 4e de couverture, est annoncée la grande première pour le CPG : le départ le 28 mars pour Brampton, en Ontario, des 12 patineuses des deux équipes de *« Patinage synchronisé »* , où elles vont disputer le Championnat National Canadien, après avoir obtenu leurs qualifications en février précédent à St-John's.

• **2004 -** Le 14 mars, le CPG organise son championnat de fin de saison auquel participent 62 patineurs de 5 à 16 ans à la conquête de médailles d'or, d'argent et de bronze, exactement comme cela se passe en compétitions provinciales ou régionales au Canada.
Le 7 mai, le CPG présente son gala *« Balade sur l'Océan »* après deux mois et demi de préparation, sous la direction de Véronique Dearburn, chorégraphe du club depuis 1988, c'est-à-dire 17 ans. La présentation est assurée par Roselle Bily.
De jeunes patineurs y font des débuts remarqués, le couple Laurenn Michel et Éric Planté sur la chanson *« Flo »* de Pierre Bachelet, et Teddy Jacquier en solo sur *« Le grand métier »* de Gano.
Désireux de mettre l'accent sur la compétition, le CPG confirme ne vouloir préparer des galas que tous les deux ans.

• **2005 -** Soraya Lafargue, sacrée Championne de Terre-Neuve-et-Labrador. Six patineuses, qui avaient obtenu leurs qualifications en janvier précédent, participent au Championnat Provincial à Goose Bay. Médaillée de bronze en janvier, Soraya Lafargue revient cette fois avec la médaille d'or et le titre.
Elle rejoint ainsi la dizaine de patineuses du CPG honorées d'un tel titre. Cerise sur le gâteau, le Club ramène également le trophée de *« l'équipe qui a fait le plus de progrès »*.
Outre Soraya, le groupe est composé de Laurianne Drillet, Marine Garnier, Marika Plaa, Rachel Girardin et Lucie Fizel.

• **2006 -** Le samedi 29 avril, le CPG présente *« Sports on Ice »* son nouveau gala. En cette période de centenaire de l'ASSP, de cinquantenaire de l'ASIA et de centenaire du fronton Zazpiak Bat, le Club a choisi de rendre hommage aux nombreuses associations sportives de l'Archipel.
Ainsi, le football, le hockey, les arts martiaux et les sports basques sont, entre autres, évoqués devant plus de 500 personnes à travers de nouvelles chorégraphies de Véronique Dearburn et dans un décor de Patrick Guillaume, toujours fidèle au poste.

• **2007 et 2008 –** Bizarrement, on ne trouve rien sur le CPG ces années-là...
Le CPG a-t-il négligé sa communication ?

• **2009 –** Rien non plus cette année-là, mais il y a cette fois une explication : la parution de l'Écho a été suspendue tout le mois d'avril, l'habituelle période du gala...

• **2010 -** Le CPG présente le 3 avril *« Mystery »*, son nouveau gala chorégraphié par Jacques Mrosek et Véronique Dearburn, assistés de Tania Jugan pour le patinage synchronisé. Trois invités sont du spectacle : Gwendoline Didier, du Pôle France, Joey Russel de l'Équipe nationale du Canada, et le couple – une sœur et un frère – Alexandra et Mattew Young, médaillés d'argent au Canada en catégorie *« Espoirs »*.

• **2011 –** Rien dans notre journal à nouveau...

• **2012 -** Le 24 février, la patinoire territoriale reçoit pour la première fois la troupe des Ballets sur Glace de Montréal devant 750 spectateurs.
Le 6 avril, la semaine dernière donc, le CPG, désormais présidé par Mme Sylvie Dipito, présente *« Déjà 30 ans ! »* son gala anniversaire chorégraphié par Véronique Dearburn, assistée de Tania Jugan et Laurie Arrossaména. Au total, 114 des 117 adhérents du Club sont sur la glace, évoquant le souvenir de précédents spectacles, la soirée étant présentée par Hélène Pannier. Vous avez pu en découvrir nos photos dans les pages qui précèdent.

•••

Voilà ainsi résumé tout ce que nous avons pu retracer dans nos colonnes en gageant que ces informations pourront peut-être servir de repères dans 20 ans lors du cinquantenaire du Club de Patinage sur Glace, voire de son centenaire.
En lui souhaitant la plus grande des longévités, je n'oublierai jamais, pour ma part, le chaleureux accueil que j'ai toujours reçu au sein de cette association, tant de la part des dirigeants et de l'encadrement que de celle des patineurs avec lesquels, c'est vrai, je me suis parfois montré exigeant, n'hésitant pas à leur demander de refaire, et sans musique, tel ou tel saut lorsque je l'estimais manqué.
Ils me regardaient avec des yeux terrorisés... comme si je les envoyais au supplice. Mais c'était juste pour effacer leur déception, et leur permettre ainsi de prouver au public qu'ils savaient le faire ce *« maudit »* saut.
Du respect... tout simplement du respect parce que cette discipline – dont je suis les grands rendez-vous internationaux depuis 1968, ayant eu le bonheur d'applaudir l'Américaine Peggy Fleming aux jeux olympiques de Grenoble – est difficile, ô combien difficile ! •

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

La « naturalisation »



↗ **MACAREUX MOINE (collection de l'Arche)**

↗ **EIDER (collection de l'Arche)**

Suite à différentes questions posées sur ce sujet et au regard de plusieurs constatations effectuées par le service de l'ONCFS, il semble important d'apporter quelques précisions sur cette activité.

Définition : La *« naturalisation »*, également appelée *« taxidermie »*, est destinée à donner à un animal (ou une plante) mort l'apparence de la vie. Elle nécessite un procédé chimique pour le travail de la peau.

L'art de l'ostéologie (conservation des os d'un spécimen) et celui de l'inclusion (conservation d'un spécimen dans une matière transparente durcie) sont assimilés à la naturalisation.

Quant au *« spécimen »*, il s'entend comme étant *« tout ou partie d'un animal ou d'une plante »*.

Réglementairement, la naturalisation de la faune sauvage est une activité très encadrée et il est incontournable de la distinguer en fonction du statut du spécimen :

• **Faune sauvage chassable en vertu de l'arrêté ministériel propre à notre Archipel daté du 27 juin 1985** (exemples de l'eider à duvet ou du cerf de Virginie, espèces à valeur patrimoniale) :

Sa naturalisation est possible et le travail du taxidermiste professionnel déclaré et possédant un registre pourra être rémunéré.

En effet, le spécimen lui-même est interdit de commercialisation et le taxidermiste ne pourrait pas vendre un eider à duvet que lui-même aurait tué et naturalisé. Par contre, ce taxidermiste pourra naturaliser un eider à duvet qu'un chasseur aura tué et se faire honorer son temps de travail.

• **Faune sauvage protégée en vertu de l'arrêté ministériel daté du 28 mars 1989** (exemples du pygargue à tête blanche ou du macareux moine, espèces à très forte valeur patrimoniale) :

Sa naturalisation n'est pas possible et constituerait un délit. Il faut également retenir que le simple fait de transporter un spécimen vivant ou mort protégé est aussi interdit et constitue un délit. Le bateau ou la voiture à bord duquel serait transporté un tel spécimen peut être saisi.

Enfin, il est à noter que certaines espèces chassables sur Saint-Pierre et Miquelon (exemples du Harle huppé ou des Guillemots) sont totalement protégées en Métropole et qu'un spécimen mort destiné à y être naturalisé, tout comme un spécimen déjà naturalisé, ne pourrait y être transporté sans une autorisation exceptionnelle délivrée par la préfecture. • Source : ONCFS

Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la mer

Appel Public à la concurrence

NATURE DU MARCHÉ :
Marché public de travaux

POUVOIR ADJUDICATEUR
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Nom de l'organisme : Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon,
Adresse : Place Monseigneur Maurer - BP 4208
Code postal : 97500 • Ville: Saint-Pierre
Adresse du profil d'acheteur (URL) :
http://www.achatpublic.com

OBJET DU MARCHÉ

Description succincte :
Réparation des ouvrages du réseau EU des bassins SR1, SR2, SR7, SR8 et SR9.
Lieu d'exécution : Saint-Pierre

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Nature et étendue des travaux :
Prestations divisées en lots : Oui
Lot n° 1 : Secteur du nouvel aéroport
Lot n° 2 : Secteur des lotissements Briand, Bourgeois et Boulot-Poirier
Lot n° 3 : Secteur des lotissements du Ranch, Pointe Blanche et Galantry
Lot n° 4 : Secteur des lotissements du Cap Noir
Lot n° 5 : Secteur Anse à l'Allumette et quartier des Graves.
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.
Acceptation des variantes : Non

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Cautionnement et garanties exigés :
* Retenue de garantie pouvant être remplacée par une garantie à première demande
Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :
* Origine du financement : budget de la Collectivité
* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;
* Les prix seront fermes actualisables ;
* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;
* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Nature de l'attributaire, chaque marché sera conclu :
- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique - références requises :
Les documents et renseignements à fournir sont spécifiés dans le règlement de la consultation.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
PROCÉDURES
Type de procédure : Procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 2 mai 2012 à 16 h.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : CT2012-réparation-réseaux
Autres informations :
* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;
* Unité monétaire utilisée, l'euro ;
* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par la commission d'appel d'offres ;
* Pour l'application de la section relative aux lots ci-dessus, le candidat peut soumissionner à un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Il remettra une offre par lot comportant, notamment, un acte d'engagement pour chacun d'eux.
Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :
* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;
* Les documents de la consultation et les renseignements supplémentaires pourront être obtenus par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation (http://www.achatpublic.com sous la référence publique «CT2012-réparation-réseaux», après avoir installé les pré-requis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation.
Conditions de remise des offres ou des candidatures :
* Le pouvoir adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme papier ;
* Les dossiers de candidatures transmis sur support papier ou sur un support physique électronique (CD-Rom formaté «Joliet»), le seront sous pli cacheté portant les mentions «Objet de la consultation : Réparation des ouvrages du réseaux des eaux usées des bassins SR1, 2, 7, 8 et 9» et «Ne pas ouvrir», ils peuvent être remis contre récépissé à/au :
La Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer
Boulevard Constant Colmay
BP 4217
97500 Saint-Pierre

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Nom de l'organisme : Tribunal Administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
* Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;
* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;
* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT
AVIS À LA PUBLICATION : 3 avril 2012

ADRESSES COMPLÉMENTAIRES
Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :
Nom de l'organisme : Accueil de la DTAM
Adresse : Bd Constant Colmay - BP 4217
Code postal : 97500 • Ville : Saint-Pierre

Pharmacies de garde

du lundi 9 avril. 9 h
au lundi 16 avril. 9 h
Pharmacie SPM
55 28 02

du lundi 16 avril. 9 h
au lundi 23 avril. 9 h
Pharmacie CHFD
41 47 47

Numéros d'appels d'urgence

15 urgence médicale

17 gendarmerie

18 sapeurs-pompiers

Agenda des marées
Avril 2012

Les jours croissent de 1 heure 38 minutes

	BASSES MERS		PLEINES MERS	
Samedi 14 - St Maxime	10:43	22:50	04:13	16:43
Dimanche 15 - St Paterne	12:00		05:21	17:51
Lundi 16 - St Benoît - Joseph	00:12	12:57	06:26	18:52
Mardi 17 - St Anicet	01:14	13:41	07:22	19:44
Mercredi 18 - St Parfait	02:02	14:17	08:10	20:28
Jeudi 19 - Ste Emma	02:42	14:50	08:51	21:09
Vendredi 20- Ste Odette	03:18	15:21	09:30	21:48
Samedi 21 - St Anselme - **N.Lune - Marée : 94**	03:52	15:53	10:06	22:25
Dimanche 22 - St Alexandre - Alexane - Axel	04:25	16:24	10:42	23:01



Problème n° 1289 • niveau : difficile

	3				8		4	
7					3	2		1
	9			5			6	
4	7	9			2			
		1				9		
			9			7	1	2
	5			4			3	
8		7	3					5
	1		8				7	

Solution du n° 1288

7	5	6	9	8	1	2	3	4
1	9	2	4	6	3	7	8	5
4	8	3	2	7	5	6	9	1
6	7	5	8	3	4	1	2	9
8	2	4	1	9	7	3	5	6
9	3	1	5	2	6	4	7	8
3	4	9	6	5	2	8	1	7
2	6	8	7	1	9	5	4	3
5	1	7	3	4	8	9	6	2

Régles du jeu :
Vous devez remplir toutes les cases vides en placant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne une seule fois par colonne et une seule fois par zone de neuf cases. Chaque zone de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par zones pour vous aider.

Cinéma
voir la vie en grand présente



Le Jeudi 19 avril à 20 heures 30

De Stéphane Rybojad, avec Diane Kruger et Benoît Magimel

L'histoire :

«Afghanistan. Elsa Casanova, grand reporter, est prise en otage par les talibans. Devant l'imminence de son exécution, une unité des Forces Spéciales est envoyée pour la libérer. Dans des paysages à la fois hostiles et magnifiques, une poursuite impitoyable s'engage alors entre ses ex-ravisseurs qui n'entendent pas laisser leur proie leur échapper et ce groupe de soldats qui, au péril de leur vie, n'ont qu'un objectif : la ramener vivante.»

La presse en parle :

Pour **Paris Match :** «Quand le film joue la partition du «survival», le film trouve son véritable souffle, et le nôtre est coupé»

Voir la vie en grand :

«Forces Spéciales» est le premier long métrage de Stéphane Rybojad. Pourtant l'homme n'est pas un amateur, depuis des années il sillonne le monde afin de réaliser des documentaires pour la télévision, notamment pour l'émission «Envoyé Spécial». Le rendu à l'écran est impressionnant, Rybojad filme la magnificence des paysages, et les scènes d'action sont impressionnantes de réalisme. Un réalisme accentué par l'implication de tous les acteurs dans leurs rôles, ayant subi un entraînement intensif avant de partir. Le personnage joué par Diane Kruger est quelque part un hommage à tous les journalistes qui affrontent les dangers dans les pays en guerre pour faire leur métier, c'est aussi un coup de projecteur sur les soldats, hommes de l'ombre, mobilisés dans les différents conflits qui comme le dit bien le réalisateur ce sont «Des gens intéressants qui certes aiment l'action mais sont tout sauf des va-t-en guerre, des hommes qui ont de vraies valeurs et qui évoluent dans un univers qui n'est pas basé sur l'individualisme mais sur le groupe». Pour plonger au cœur de l'Afghanistan, pour être captivé par l'action et être emporté par la beauté des paysages et pour **voir la vie en grand** !
• Cédric Lebailly.

Ville de Saint-Pierre Recensement

*** Le Sénateur-Maire communique : Les jeunes filles et les jeunes gens de la classe 2016**, c'est-à-dire ceux nés du 1er janvier au 31 décembre 1996 et domiciliés à Saint-Pierre, les parents ou tuteurs pour ceux absents, **sont tenus de se faire inscrire à la Mairie de Saint-Pierre**. À cet effet, **une permanence sera tenue tous les mercredis entre 13 heures 30 et 17 heures 30**.

Banque de SPM Convocation

*** Les actionnaires de la BANQUE DE SAINT-PIERRE & MIQUELON**, société anonyme au capital de 15 485 535 euros dont le siège est situé à Saint-Pierre, 2 rue Jacques Cartier, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le jeudi 10 mai 2012 à 10 h 00 dans les locaux de la Chambre de Commerce (CACIMA) situés 4 Bld Constant Colmay à Saint Pierre, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Approbation du rapport général du commissaire aux comptes.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Affectation du résultat
5. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce,
6. Pouvoir pour formalités

Les comptes annuels et rapport de gestion de l'exercice 2011 peuvent être consultés au siège social de la Banque aux heures habituelles d'ouverture.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Directeur Général

MAXOTEL Sarl Appel à candidature

*** La société MAXOTEL Sarl recherche des candidats**, avec références sérieuses, intéressés pour assurer à temps complet **l'exploitation du Motel de Miquelon, de son bar, ainsi que de son restaurant** dans un cadre juridique qui pourrait prendre la forme d'un contrat de gérance du fonds de commerce, d'une durée à définir en commun et renouvelable selon des modalités également à préciser.
Les postulants sont priés de **faire acte de candidature soit en se présentant au magasin des Ets Max Girardin à Saint-Pierre, ou à celui de Miquelon, soit en téléphonant au 41 48 11 ou au 41 65 03**.

Maître Xavier FLECHEUX Annonce légale

Vente aux enchères publiques, **le Mercredi 23 mai 2012 à 9 H**
au Tribunal de 1ère Instance de Saint-Pierre et Miquelon
14 rue Emile Sasco, au Palais de Justice

UNE MAISON à SAINT-PIERRE (97)

3 rue des Basques
à usage **d'HABITATION**, comprenant
au rez-de-chaussée : **UN APPARTEMENT** de 3/4 pièces principales
à l'étage : **UN APPARTEMENT** de 4 pièces principales
avec terrasse Combles – Sur un **terrain de 02 ares 21 centiares**
▶ CE BIEN EST LIBRE

MISE À PRIX : 100.000 euros

Caution bancaire irrévocable ou chèque de banque : 10.000 euros
S'adresser à **Maître Xavier FLECHEUX**, Avocat,
17 bis rue Legendre à PARIS 17ème, **Tél. : 01 42 99 07 88**
Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de
1ère Instance de SAINT-PIERRE ET MIQUELON
où le cahier des conditions de vente peut être consulté
Sur les lieux où une visite sera organisée,
par Maître Eric CHUPEAU, Huissier de Justice.

Ville de Saint-Pierre
Numéros utiles

*** Outre le numéro du standard** à utiliser durant les heures d'ouverture des bureaux, vous pouvez également joindre la Mairie de Saint-Pierre par télécopie. D'autres numéros peuvent aussi vous être utiles, notamment en cas d'urgence.

Mairie standard : 41 10 50
Mairie télécopie : 41 43 13
Pôle Voirie : 55 80 77
Pôle bâtiment : 55 80 78 ou 55 57 18
Traitement des eaux : 55 80 61

Fourrière

Service Fourrière : 55 19 75

Journal édité par la Ville de Saint-Pierre

Site internet *www.mairie-stpierre.fr*
Fondateur Albert Pen (Février 1982)
Directeur de la publication et Éditorialiste Karine Claireaux
Codirecteur Claude Arrossaména
Rédacteur en chef
Didier Gil : 05 08 41 10 91
Journaliste
Jean-Louis Mahé : 05 08 41 10 92
Secrétaire de rédaction et accueil
Clarisse Hacala : 05 08 41 10 90
Infographistes
Steve Yon et
Jean-Christophe L'Espagnol
05 08 41 10 95
Impression
Yannis Lepape :
05 08 41 10 93 — 05 08 41 10 94
Photographes
Jean-Christophe L'Espagnol
(J.-C. L'E.) *jclespagnol@gmail.com*
Jean-Luc Drake
(J.-L. D.) jean-luc.drake@cheznoo.net
Dessins d'actualité
Benoît Germe
Pour nous joindre
L'Écho des Caps Hebdo,
rue Georges Daguerre • BP 4213 •
97500 SPM • Tél. 05 08 41 10 90
• Fax 05 08 41 49 33
Courriel *echohebd@cheznoo.net*
Tirage 3 300 exemplaires
Commission paritaire numéro 68511



Gaston : L'écologie selon Lagaffe

Franquin
Marsu Productions
Bande dessinée 2012

Le 11 avril, la Bibliothèque a proposé aux enfants une animation autour de l'écologie.

Pour rester dans ce thème, nous vous proposons cet album de Gaston Lagaffe qui regroupe quelques-unes de ses aventures. Inventeur écolo avant l'heure, Gaston est toujours soucieux de respecter l'environnement.

Des anecdotes en haut de chaque page rappellent l'histoire de l'écologie à travers le monde. Si en 1720, en Inde, des villageois manifestaient déjà contre la destruction d'arbres, le mot *« écologie »* fut inventé seulement en 1866 par un zoologiste allemand. •

L'écolomag

Magazine

Bimestriel, ce journal s'adresse aux consommateurs qui se soucient de leur environnement.

Il recèle des conseils pratiques pour le bien-être, la santé, le jardinage, la maison, les loisirs, l'éducation... Le lecteur peut y trouver des trucs et astuces pour réaliser produits de beauté ou d'entretien ainsi que des recettes de cuisine.

Le trimestriel *« L'écologiste »* est également disponible sur nos rayons. •

•••

Rubrique animée par Josée Gautier
Bibliothèque-Médiathèque de Saint-Pierre
Site : http://www.biblispm.com
Tél : 05 08 41 31 99 • Fax : 05 08 41 71 40
E-mail : bibliotheque-mediatheque@cheznoo.net

[partenaires de la semaine]

↗ Club Lions Avenir

Le Bingo du Printemps

Ce samedi à l'ASIA à 14 heures



© J.-C. L'Espagnol / V.S-P

C'est désormais un rendez-vous traditionnel, les membres du Club Lions Avenir invitent les enfants de 7 à 12 ans, à un après-midi Bingo **ce samedi 14 avril à 14 heures, au local de l'ASIA**.
Déjà couronné de succès l'an passé, c'est un après-midi sympathique et ludique avec de nombreux lots en jeu bien sûr, et un goûter offert à la joyeuse assemblée.
L'ouverture des portes se fera dès 13 heures 45. Soyez à l'heure car le nombre de places est limité ! • D. Gil

↗ Philatélie

4 nouvelles figurines

Des « Marianes vertes »



Ce mercredi 11 avril 2012, ont été émises quatre nouvelles *« Marianne vertes »*, sans valeurs faciales mais respectivement définies *« 20 g »* ; *« 50 g »* ; *« 100 g »* et *« 250 g »* . Elles s'ajoutent aux trois *« Marianne »* émises le 8 février dernier et aux quatre du 18 janvier. Ces nouvelles *« Marianne »* ont été gravées par Yves Beaujard, et tirées à 80 000 exemplaires dont 5 000 pour l'Archipel. Le tarif de la gamme complète est de 2,23 euros, soit respectivement 0,33 ; 0,47 ; 0,58 et 0,85 euro. L'émission *« Premier jour »* s'est tenue au bureau Philatélique, place du Général de Gaulle. Une enveloppe *« Premier jour »* a été mise en vente pour l'occasion. Par ailleurs, la vente généralisée de ces timbres dans les bureaux de Poste Philatélique de Métropole aura lieu ce samedi 14 avril.

Cette troisième émission de *« Marianne »* en 2012 est la neuvième du genre depuis le lancement de cette série en mars 2009. En tout, 30 timbres ont ainsi été émis. • D. Gil

↗ Bibliothèque municipale

Animations de Pâques

Des lapins sculptés multicolores

Cette année, les lapins de Pâques qui ont visité l'étage de la Bibliothèque de Saint-Pierre étaient d'une espèce des plus rares et d'ailleurs encore un peu fragile : l'espèce des lapins en ballons sculptés multicolores !
Pour les *« Heures du conte »* pascales, un très joli décor avait été réalisé par Monsieur Yannick Audouze qui a aussi fait une petite démonstration de ses talents pour un groupe d'enfants très enthousiastes.



Les personnages des histoires racontées par les conteuses, Lauriane et Nathalie, ont également été sculptés et ainsi pour cette occasion, poules et poussins, des figures toujours emblématiques des fêtes de Pâques, étaient eux aussi de la partie.
Après le goûter (un *« Nid de Pâques »* bien sûr), en fin d'après-midi, chacun des enfants a eu le plaisir de pouvoir emporter chez lui son propre petit lapin sculpté. • Valérie Vidal, animatrice



© J.-C. L'Espagnol / V. S-P

↗ Vie municipale

Conseil municipal

Un Budget Supplémentaire voté

Mardi 10 avril, les Conseillers municipaux ont voté un Budget Supplémentaire. Il prend en compte les résultats financiers du Compte Administratif 2011 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 052 239,46 euros. Cette somme a été affectée à des dépenses supplémentaires notamment en investissement.
Le Budget Supplémentaire s'élève tant en recettes qu'en dépenses à un montant de 1 272 239,46 euros pour la section d'investissement et à 254 845 euros pour la section de fonctionnement. En investissement, la somme de 344 819,95 euros a été votée notamment pour l'achat de matériel pour le Service Incendie et pour acquérir un camion équipé d'une benne à ordure ménagère.
Plus de 260 000 euros ont été affectés à la campagne Enrobés 2012. • J-.L.Mahé